



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°10 – REUNION DU 15 octobre 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. RULLIER David, BODIN Dany
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BODIN Dany, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ✚ M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- ✚ M. GILBERT Francis – ES AFP
- ✚ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- ✚ M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- ✚ Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- ✚ M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- ✚ M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°09 du 08 octobre 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°10 / Réunion du 15 octobre 2026

WEEK-END DU 03-04 OCTOBRE 2026

Match n° 79159302 Niort Clou Bouchet (2) / Ent. FC Paludéen - FC Venise Verte en Séniors D5, Poule F

Arbitre de la rencontre : M. HANBALY Kamal

Rapports demandés reçus. Dossier transmis à la Commission Litiges et Contentieux pour suite à donner.

FORFAITS

Amende de 32€ :

- ⚽ Match n° 79781893 Sud Gâtine (3) / Echiré St Gelais (4) en Coupe des Réserves.
 - **Echiré St Gelais (4) forfait.**
- ⚽ Match n° 79781885 Chatillon Pompaire (2) / RC Bocage (2) en Coupe des Réserves.
 - **Chatillon Pompaire forfait.**
- ⚽ Match n° 79781904 AFP (3) / Aigondigné (2) en Coupe des Réserves.
 - **Aigondigné forfait.**
- ⚽ Match n° 79781907 Marugny (2) / Ent. Clussais-Sauzé (2) en Coupe des Réserves.
 - **Ent. Clussais-Sauzé forfait.**
- ⚽ Match n° 79781878 Interbocage (3) / St Cerbouillé (3) en Coupe des Réserves.
 - **St Cerbouillé (3) forfait.**
- ⚽ Match n° 79781890 Exireuil (2) / Amailloux (2) en Coupe des Réserves.
 - **Amailloux forfait.**
- ⚽ Match n° 79777268 CO Cerizay (2) / Amailloux (1) en Coupe des Deux-Sèvres Super U.
 - **Amailloux (1) forfait.**
- ⚽ Match n° 79781886 Pays Thénezéen (3) / Viennay Gâtine (2) en Coupe des Réserves.
 - **Viennay Gâtine (2) forfait.**
- ⚽ Match n° 79781866 Pays Argentonnais (4) / Louzy (3) en Coupe des Réserves.
 - **Pays Argentonnais (4) forfait.**

Amende de 21 € :

- ⚽ Match n° 79075255 Niort Souché (1) / Pays Maixentais (2) en u17 D3, Poule C.
 - **Pays Maixentais 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79116302 Ent. Buxerolles-Vouneuil (1) / Parthenay Viennay (2) en u16-u18 F ID, Poule B.
 - **Parthenay Viennay (2) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 79075286 Ent. Le Tallud- Sud Gâtine (2) / Pays Mauléonais (1) en u17 D4.
 - **Ent. Le Tallud-Sud Gâtine (2) 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°10 / Réunion du 15 octobre 2026

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Samedi 17 octobre 2026

- U17-U18 : Avenir 79 FC (U18 R2) / FC Chauray (U17 R1) à 15h30 au stade de St Rémy.

FMI NON UTILISEE

Amende de 28€ (au club surligné en gras) :

- ❖ Match n° 79777279 **Viennay Gâtine (1)** / Moncoutant (2) en Coupe des Deux-Sèvres Super U.
- ❖ Match n° 79777275 **Assais (1)** / FC3C (2) en Coupe des Deux-Sèvres Super U.

DEMANDES TARDIVES DE MODIFICATION

- Match n° 79781892 **Buslaurs Gâtine (3)** / FC Autize (4) en Coupe des Réserves.
- Match n° 79781872 **St Varent Pierregeay (3)** / FC3C (3) en Coupe des Réserves.
- Match n° 79781876 **Cerizay Portugais (2)** / Chiché (3) en Coupe des Réserves.
- Match n° 79781895 **Parthenay Viennay (4)** / Augé Azay le Brûlé (2) en Coupe des Réserves.
- Match n° 79075477 Thouars Foot 79 (2) / **GJ EVSABB (1)** en u15 D3, Poule A.
- Match n° 79147114 **Parthenay Viennay (3)** / Ent. Gatifoot-SCALMC (2) en u13 D4, Poule B.
- Match n° 79144706 **Moncoutant (2)** / GJ Orée Autize (2) en u13, D3, Poule B.
- Match n° 79117832 **ASJ Soyaux Charente (1)** / Aigrefeuille (1) en u16-u18 F ID, Poule C.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

Amailloux (17-18 octobre), **Boësse** (jusqu'au 31 décembre), **Cerizay** (lever d'arrêté sur l'honneur R.Quintard), **Cersay** (terrain honneur jusqu'à nouvel ordre), **Cherveux** (jusqu'au 23 octobre inclus), **Echiré** (tous les terrains le week-end du 17-18 octobre + terrain honneur jusqu'au 6 novembre), **Etusson** (jusqu'au 30 octobre), **Le Busseau** (jusqu'au 11 novembre).

COURRIERS RECUS

- ❖ Du club du **FC Pays Argentonnois** concernant la mise à disposition du stade de Cléré / Layon (49) (accord écrit de la municipalité reçu) permettant d'y faire jouer ses équipes séniors en remplacement de son installation actuelle sous le coup d'un arrêté municipal. Pris note. Nécessaire fait.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET